

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole Européenne de Lille 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Comité syndical du 22 juin 2016

Délibération n°07-2016

Objet : COMPTE DE GESTION 2015

Le mercredi vingt-deux juin deux mille seize à quinze heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (centre Europe Azur, 323 avenue du Président Hoover à Lille, 2^{ème} étage), sous la présidence de Monsieur Marc Philippe DAUBRESSE, 1^{er} Vice-Président.

Étaient présents :

Votants titulaires : 26

S. Baly, P. Barret, M. Borrewater, P. Canesse, R. Cauche, G. Caudron, B. Cortequisse, B. Debreu, B. Delaby, J. Delebarre, P. Delebarre, JL. Detavernier, P. Dubois, R. Dubuisson, P. Geenens, C. Gras, D. Janssens, N. Lebas, S. Leprêtre, JG. Masson, E. Momont, R. Mulliez, D. Ponchaux, E. Rodes, T. Rolland, D. Wibaux

Votants suppléants : 7

C. Bouchart, A. Cambien, JM. Delerive, A. Duthoit, R. Gabrelle, A. Hibon, F. Melon

Non votants : 1

D. Bourel

Secrétaire de séance : Sébastien Leprêtre

09/08/2016

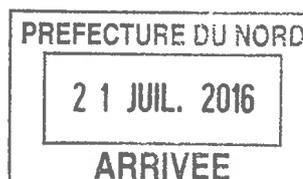


A16-023492

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 16 juin 2016

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération publiée le : 21 JUIL. 2016



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que :

- les résultats du Compte de gestion du Trésorier, annexé à la présente délibération, et du Compte administratif sont identiques par chapitre en section de fonctionnement,

Statuant :

1. sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les sections du budget,
3. sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres du Comité syndical décident :

d'approuver le Compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2015 qui présente un excédent cumulé en section de fonctionnement d'un montant de 242 621,84 € (deux cent quarante-deux mille six cent vingt et un euros et quatre-vingt-quatre centimes) au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

Damien CASTELAIN
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

